



Programme LEADER
Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France
Compte rendu du Comité de Programmation du 25 avril 2019

Etaient présents les membres des collègues :

Public :

- PETR Cœur des Hauts de France - Philippe CHEVAL (votant) - Arnold LAIDAIN,
- Communauté de communes de Haute -Somme – Eric FRANCOIS (votant) Anne-Marie HARLE Jean-Marie BLONDELLE (votant)
- Communauté de communes de l'Est de la Somme – André SALOME (votant)
- Communauté de communes Terre de Picardie - Gérard CARON (votant)

Privé : (tous votants)

- Aéro Dom – Dominique DURIEZ
- Artois Insertion Ressourcerie – Vincent BARALLE
- Génération Mouvement - Michel GUILBERT
- Historial de la Grande Guerre -Hervé FRANCOIS
- Les scénarios de Charli – Arnaud LEGRAND
- Souvenir Français – Marcel QUEYRAT
- Gite l'Atrium- Patrick BLONDELLE
- Association Saint Jean - Luc FAITY

Etaient également présents

- Autorité de Gestion Conseil Régional – Aurélie HIARDOT
- Cellule animation LEADER - Elodie MUNOZ

Membres excusés:

Collège Public : Maryse FAGOT Communauté de communes de Haute-Somme ; Francis BOITEL, Vincent JOLY Communauté de communes de l'Est de la Somme ; Bruno ETEVE Communauté de communes Terre de Picardie ; Séverine MORDACQ Office du Tourisme Haute Somme, Delphine JAVOROVIC LEMAIRE CCI

Collège Privé : David DUFRENE, Fédération de la pêche ; Bernard et Odile CARON, Domaine des îles ; Michel LAMUR, Artois Insertion Ressourcerie; Kévin DENEUX, Historial de la Grande Guerre.

Invités excusés :

Julie RIQUIER, Jean-Jacques BRIENT, Bernard MUSSET, les GAL picards, les services du PETR, du Département, de la Région et de l'Etat.

Le Président vérifie le principe du double quorum

- Membre du collège public votant 5/9
- Membre du collège privé votant 8/11

Le principe du double quorum est respecté

1. Points validés lors du dernier comité

Rappel de points validés lors du comité du 15 octobre 2018

- Réalisation d'évaluations sous forme coopérative
- Instauration d'un plafond à 110 000 euros de subvention FEADER
- Transferts vers les fiches 1 « tourisme » et 2 « culture »
- Sollicitation enveloppe réservataire à hauteur de 800 000 euros
- Accord demandes de subvention
 - Plan de paysage
 - Butte des archers à Péronne
 - Étude lecture publique
 - Plateau loisirs sportif à Ham
- Refus demande de subvention diagnostic église Croix-Moligneaux
- Demandes d'avenant Eppeville et les Nuits Celtiques
- Avis d'opportunité favorable
 - Je suis venu t'écrire 2019
 - Aire de jeux Estrées-Mons
 - Valorisation aire A1

Approbation du dernier compte rendu

2. Modification des communes à l'intérieur du périmètre du GAL

Au 1er janvier 2019

- Fusion de Marchepot et Misery nouveau nom Marchepot-Misery
- Fusion de Hombleux et Grécourt : nouveau nom : Hombleux

Le GAL compte désormais 144 communes.

Notification du comité

3. Composition du comité de programmation

- Départ de l'association *les Pêcheurs de Lune* qui cesse toutes activités d'ici Mai.
- Remplacement de Dominique FRERE – suppléant pour l'Historial – par Kévin DENEUX.

Le GAL est constitué à présent de 9 publics et 10 privés.

Notification du comité

- Membre du collège public votant 5/9
- Membre du collège privé votant 8/10

Le principe du double quorum est respecté

4. Point sur les évaluations sous forme coopérative

Le comité du 15 octobre a validé à l'unanimité ces pratiques d'évaluations coopératives et a désigné Arnold LAIDAIN et Luc FAITY pour représenter le GAL Cœur des Hauts de France

- Mi parcours à 3 GAL

Evaluation sur la période 2016-2018 avec le GAL de Thiérache et le GAL du Grand Beauvaisis

L'opération a été présentée en comité d'audition. Le dossier est à ce jour incomplet.

En raison d'un changement de structuration et de personnel au GAL du Grand Beauvaisis le calendrier de réalisation est décalé comme suit

- Lancement de la consultation : début
- Date limite de réception des offres : 24 mai
- Choix du prestataire : début juin
- Notification du marché / début effectif de la mission : mi-juin
- Fin effective de la mission : novembre

- Evaluer, Valoriser, Améliorer, LEADER à 7 GAL

A l'exception du PNR Oise Pays de France, tous les GAL picards participent à ce projet qui s'échelonne de 2019 à 2022

L'ensemble des membres du comité est convié à sa présentation, elle se tiendra le **Mardi 2 juillet 2019 à 18h30** Pôle d'excellence rurale 1435 boulevard Cambronne Campus INOVIA 60400 NOYON

Ci-jointe plaquette de présentation du projet

5. Suivi des opérations passées

16 projets ont été programmés en 2018.

Ceux ayant trait à des spectacles et à l'ingénierie sont le plus souvent achevés et soldés. Exemples « 10 ans des Nuits Celtiques », « étude lecture publique »....

Les projets avec de l'investissement sont toujours en cours.

Exemples : « aménagement de la butte des archers à Péronne », « Boîtes à livres », « hébergements insolites au camping du port de plaisance... »

Au 15 avril 2019 : 10 opérations sont en cours.

6. Situation financière du GAL

- Point sur la demande d'enveloppe supplémentaire

Suite au dernier comité demande 800 000 euros supplémentaires ont été sollicité auprès d'Autorité de Gestion (AG)

Par courrier du 21 décembre 2018, l'AG indique comprendre notre demande mais manque de visibilité pour envisager un réabonnement.

Ci-joint courrier de l'AG

Sans faire de nouvelle publicité de nouvelles intentions de projets arrivent auprès de la cellule d'animation du GAL. Le besoin de 800 000 euros est plus que jamais d'actualité.

Aurélié Hiardot (AG) précise que les objectifs en termes de paiement du cadre de performance et du dégageant d'office ont depuis été atteints au niveau du Programme de Développement Rural Picard (dont LEADER est une mesure).

Des discussions en cours avec la commission européenne

2 GAL picards Grand Beauvaisis et Cœur des Hauts de France ont sollicité un réabonnement.

Le comité de programmation espère une enveloppe supplémentaire d'ici la fin de l'année.

- Demande de paiement en cours et demandes de paiement soldées

3 demandes de paiement (intermédiaire ou solde) sont en cours

5 demandes de paiement finales sont soldées ainsi au 25 avril 231 846,44 euros de FEADER ont été versés.

- Non transmission d'une demande de paiement

RPIC190218CR0220003 « étude de requalification de l'ilot du Mont Saint Quentin » - Péronne
Malgré des relances, le GAL n'a reçu aucune demande de paiement. La demande de paiement de 5880 euros de FEADER n'a pas été déposée dans les délais prévus dans la décision juridique. En conséquence le projet est déprogrammé à hauteur de 5880 euros.

Le comité prend acte de la déprogrammation de ce projet et le notifie au porteur

- Maquette financière actuelle

L'enveloppe FEADER du GAL est de 1 600 000 euros

En 1 an 16 dossiers ont été programmés pour un montant total de 823 363, 03 euros

Resteraient théoriquement disponibles 776 636,97 euros

Mais suite à la déprogrammation du dossier 190218CR0220003 (5 880 euros), des légères sous réalisations de dossiers soldés (5 366.75€), de l'avenant des Nuits Celtiques incluant un nouveau financeur (4 160.48€), le reliquat en cours est de 15 407.23 euros

Ainsi le FEADER disponible au 25 avril est de 792 044,20 euros

numéro de la fiche	intitulé des fiches actions - orientation stratégique	répartition de l'enveloppe modifiée le 15 octobre 2018	PROGRAMME				RELIQUAT				DISPONIBLE
			comité du 30 janvier 2018	comité du 31 mai 2018	comité du 15 octobre 2018	TOTAL	avenant	demande de paiement non déposée	sous réalisation	TOTAL	
1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	558 000 €	133 406,45 23,91%	190 639,34 34,16%	133 894,32 24,00%	457 940,11 € 82,07%	5 880,00	5 880,00 €		5 880,00 €	105 939,89 € 18,99%
2	Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire	421 000 €	112 273,23 26,7%	73 258,04 17,4%	7 492,48 1,8%	193 023,75 € 45,85%	4 160,48	4 991,23 €	830,75	232 967,48 €	55,34%
3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	170 000 €			55 822,00 32,84%	55 822,00 € 32,84%				114 178,00 €	67,16%
4	Communication, promotion, sensibilisation	100 000 €								100 000,00 €	100%
5	Coopération	80 000 €								80 000,00 €	100%
6	Evaluation	- €									
7	Animation	271 000 €	116 577,17 43,02%			116 577,17 € 43,02%				154 422,83 €	56,98%
	TOTAL	1 600 000 €	362 256,85 22,64%	263 897,38 16,49%	197 208,80 12,33%	823 363,03 € 51,46%	4 160,48	10 871,23 €	830,75	787 508,20 €	49%

7. Les contrôles de l'Agence de Service de Paiement

Toutes les opérations sont susceptibles d'être contrôlées avant et/ou après paiement, et ce jusqu'à 10 ans.

2 contrôles sont en cours :

- Eppeville : Aménagement et mise en valeur des étangs avant paiement
- Animation et fonctionnement du GAL 2016-2017

8. Présentation des projets de demande de subvention

Le comité d'audition s'est tenu le 15 mars 2019.

2 comités techniques ont suivi en mars et avril.

L'évaluation à mi-parcours en raison de son retard et l'aire de jeux d'Estrées-Mons dont le marché est en lien avec la MAM manquent de complétude

Or seuls les dossiers complets peuvent être présentés en comité de programmation.

Ces dossiers seront présentés au comité de programmation d'été

Aussi 3 demandes de subvention sont proposées au comité de ce jour.

Projets en lien avec la fiche action:

Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire

8.1 Etude de définition et de faisabilité pour la création d'un pôle culturel

Maitre d'ouvrage public commune de Péronne

Description du projet

La Ville de Péronne veut programmer le déménagement de son musée et de sa bibliothèque, deux services culturels municipaux situés depuis plus d'un siècle à l'étage de l'hôtel de ville. Les deux services possèdent des locaux exigus, tant dans les surfaces destinées à l'accueil des publics que dans les espaces de travail des agents et les réserves, espaces situés sur plusieurs niveaux. Aucun des deux services ne bénéficie de salle spécifique pour l'accueil des publics scolaires et l'action culturelle, ni d'espace d'exposition permanente, conformes aux normes en vigueur pour ces types d'établissements.

Pénalisés par les problèmes d'accessibilité, le manque de visibilité et d'espaces de travail, ces deux services peinent à maintenir in situ leur fréquentation et ne bénéficient que très faiblement de la proximité de l'Historial de la Grande Guerre et de ses visiteurs annuels s'inscrivant surtout dans un circuit du souvenir. Musée et bibliothèque tentent de compenser par des actions culturelles hors les murs (et donc limitées), et un nouveau rayonnement plutôt réussi de leurs collections grâce à l'outil numérique.

Autre service culturel situé à 200m de l'hôtel de ville dans un bâtiment municipal, le cinéma Le Picardy accueille quant à lui en moyenne 20 à 25 000 usagers par an. Mais ses locaux sont vétustes et peu accessibles, et ce service, isolé, ne propose aucune médiation culturelle.

Il s'agit donc de réunir dans une même construction, neuve ou réhabilitée (hypothèse à privilégier), ces trois services culturels municipaux. D'une part pour permettre la création à Péronne d'un nouvel équipement structurant, lieu d'échanges et d'enrichissement, générateur de lien social et culturel à partir du brassage des publics des différents services. Et d'autre part pour favoriser la mutualisation des moyens et des atouts de ces services tout en réduisant leurs actuelles faiblesses structurelles.

Le nouveau pôle culturel garantira une qualité de service et de médiation qui sont attendues par une population peu mobile mais en recherche d'une offre culturelle complémentaire et différente de la thématique Grande Guerre déjà fortement ancrée sur le territoire.

Comité d'audition

Note 8/20

Avis

- opération intégrée dans la stratégie de développement du GAL
 - rayonnement du projet à l'échelle communale
 - absence de dimension partenariale pour le lancement cette étude
 - faisabilité technique et économique non démontrée, la commune n'a pas transmis de demande de paiement pour l'étude précédente avec du LEADER
 - projet nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région
 - projet accessible financièrement
 - projet accessible aux personnes avec 1 handicap
 - pas d'impact sur l'emploi, réduction des emplois
 - ce projet d'étude ne fait pas participer les habitants et les acteurs du territoire, les membres du comité d'audition présents cités dans la présentation n'ont pas été associés au projet
- Le comité souligne la nécessité de réaliser cette étude mais regrette l'absence de concertation et d'échange de la commune vis à vis du territoire et des acteurs qui l'entoure

Comité technique

Avis favorable

Plan de financement

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	<u>plan de financement FEADER</u>		
36 950,00 €		36 950,00 €	FEADER	14780	40%
			commune	22170	60%

Le vice précise du GAL précise à l'AG tient à préciser que ce projet sert le territoire, bien au-delà des habitants de Péronne, des discussions sont en cours avec la DRAC, la CCHS....

Par équité, vis-à-vis des autres dossiers présentés en comités d'audition et en comités de programmation, la note ne peut pas être modifiée. Tous les membres du comité de programmation sont conviés au comité d'audition.

Le comité de programmation approuve les avis du comité d'audition et du comité technique

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

8.2 Les Imaginaires

Maitre d'ouvrage public PETR Cœur des Hauts de France

Description du projet

« Les Imaginaires » est le nom donné à la programmation artistique qui sera chaque année proposée sur l'ensemble du territoire. Celle-ci répond à un désir de culture des habitants du territoire confrontés d'une part à un éloignement de l'offre culturelle et, d'autre part, à un déficit d'équipements culturels. Pour cela, cette programmation s'adaptera aux spécificités du territoire et aura pour ambition d'aller à la rencontre de tous les publics, de casser les barrières géographiques et mentales qui parfois peuvent inhiber l'accès aux spectacles.

Cette programmation se déclinera en spectacles de compagnies professionnelles issues essentiellement de la Région Hauts-de-France. Ces spectacles gratuits seront proposés à des publics très divers (petite enfance, enfance, adolescence, adultes, personnes âgées, personnes en réinsertion professionnelle...).

Par ailleurs, ces représentations seront la plupart du temps couplées à des temps de médiation auprès de la population (rencontres, ateliers...) permettant de faciliter l'appropriation de l'œuvre interprétée.

Enfin, le PETR accompagnera certains artistes sur leur temps de création en leur offrant les conditions de travail les plus adaptées, faisant de ce territoire une terre d'accueil pour les artistes.

En 2019, le territoire accueillera à la fois des spectacles et propositions artistiques autour de la danse contemporaine, du théâtre contemporain, des musiques classiques, jazz, lyrique.

La culture comme facteur d'émancipation de chaque individu, tel est l'enjeu qui anime cette proposition.

Comité d'audition

Note 17/20

Avis

- opération intégrée dans la stratégie de développement du GAL
- rayonnement du projet à l'échelle du GAL,
- dimension partenariale fortement démontrée, acteurs sociaux, culturels, éducatifs....
- faisabilité technique et économique
- projet nouveau sur le territoire mais qui existe ailleurs en Région
- gratuit
- projet accessible aux personnes avec plusieurs handicaps (spectacle et ateliers dans les EPHAD, les écoles, les MARPA...)
- Participe au maintien de l'emploi local
- le projet fait participer les habitants et les acteurs du territoire issus d'univers différents et fait de la culture un facteur d'émancipation

Comité technique

Avis favorable

Plan de financement

montant total du projet	dépendes non éligibles	assiette éligible retenue	plan de financement FEADER		
			FEADER		
22 610,41 €		22 500,00 €	FEADER	18000	80%
			PETR	4500	20%

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

8.3 « Je suis venu(e) t'écrire » correspondance du territoire saison 2

Maitre d'ouvrage public PETR Cœur des Hauts de France

Description du projet

Le projet « Je suis venu(e) t'écrire » part d'une volonté du PETR Cœur des Hauts-de-France de développer un projet autour de la correspondance mettant à l'honneur l'écriture épistolaire et le Mail Art. Ce projet d'une durée de deux ans sera chaque année confié à un duo d'artistes différent et aura pour vertu essentielle des personnes qui au départ ne se connaissent pas d'entretenir une correspondance, de se découvrir pour enfin se rencontrer et envisager peut-être d'approfondir leur relation.

L'année 2018 (saison 1) a vu le duo Marion Bonneau et Sausen Mustafova intervenir sur le territoire avec leur projet « Lieux sous pli ».

En 2019, à la suite d'un appel à candidatures il a finalement été décidé de faire à nouveau appel à ce même duo avec un nouveau projet « Portraits en toutes lettres ».

A chaque fois, l'idée est finalement de parler de soi de manière indirecte, non frontale à travers l'évocation d'un lieu (2018) ou la création, la présentation d'un personnage dont le portrait sera le résultat d'une correspondance à trois comme pour l'année 2019.

De nouveaux groupes de participants hétérogènes seront pour cela constitués : Ephad de Caix, ESAT d'Allaines, Marpa de Combles, groupes enfants-adultes, association St Jean (personnel aidant), centre social est de la Somme

Chaque structure identifiée sera rattachée à une bibliothèque-médiathèque du territoire : Combles, Roisel, Monchy-Lagache, Rosières-en-Santerre

Au-delà de son intérêt artistique ce projet porte en lui une dimension humaine et sociétale évidente en tissant du lien entre les personnes.

Le fruit de cette correspondance foisonnante sera présenté à l'occasion du vernissage de l'installation en juin 2019 et par le biais d'un objet artistique et documentaire remis à chaque structure participante.

Comité d'audition

Note 15/20

Avis

- opération intégrée dans la stratégie de développement du GAL
- rayonnement du projet à l'échelle du GAL,
- dimension partenariale démontrée, acteurs privés et publics
- faisabilité technique et économique
- projet existant mais amélioré avec des nouveautés significatives
- gratuit
- projet accessible aux personnes avec plusieurs handicaps, mail art adapté en fonction du public
- pas d'impact sur l'emploi, public restreint
- le projet fait participer les habitants et les acteurs du territoire issus d'univers différents et parfois loin de la culture

Comité technique

Avis favorable

Plan de financement

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	plan de financement FEADER		
20 599,59 €		20 599,59 €	FEADER	16479,67	80%
			PETR	4119,92	20%

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

9. Passage des demandes d'avenant

Dossier RPIC190218CR0220014

Aménagement autour des marais et randonnée à Proyart

Demande de prolongation de délais.

Avis favorable à l'unanimité

RPIC190218CR0220017

Rénovation de la signalétique extérieure et valorisation des espaces - Historial

Demande de prolongation de délais.

Avis favorable à l'unanimité

10. Tableau de suivi de la maquette financière

Suite aux décisions prises la maquette financière est modifiée.

mesure du PDR Picard	numéro de la fiche	intitulé des fiches actions - orientation stratégique	maquette	Disponible avant décision	programé	montant disponible après décision
19.2	1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	558 000 €	105 939,89 €		105 939,89 €
				18,99%		18,99%
19.2	2	Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire	421 000 €	237 503,48 €	49 259,67 €	188 243,81 €
				56,41%		44,71%
19.2	3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	170 000 €	114 178,00 €		114 178,00 €
				67,16%		67,16%
19.2	4	Communication, promotion, sensibilisation	100 000 €	100 000,00 €		100 000,00 €
				100%		100%
19.3	5	Coopération	80 000 €	80 000,00 €		80 000,00 €
				100%		100%
19.4	6	Evaluation	- €			
19.4	7	Animation	271 000 €	154 422,83 €		154 422,83 €
				56,98%		56,98%
		TOTAL	1 600 000 €	792 044,20 €	3,08%	742 784,53 € 46,42%

11. Passage des projets pour avis d'opportunité

Aucun à ce comité

12. Communication

- o Présentation de la brochure sur la coopération ci

Ce document (disponible sur l'onglet GAL du site internet du PETR) sera diffusé au cas par cas au porteur de projet potentiel. La carte sera dans la mesure du possible modifiée.

Ci jointe

Vous avez un projet ? Partagez-le !

Avec qui ?
Un autre territoire rural partout en France et en Europe

La Coopération LEADER ?
C'est un programme européen qui soutient le développement rural entre plusieurs territoires

Pour des projets sur :

- Le tourisme
- Le lien social
- Les loisirs
- La culture

Quelques exemples :

- Véloroute canal, randonnée
- Développement d'un label ou d'une marque
- Création d'un spectacle

Les + de l'association de projet :

- Réduire et mutualiser les coûts
- Rendre le projet plus ambitieux
- Améliorer la compétitivité
- Faciliter le travail et promouvoir l'innovation

Un interlocuteur à proximité pour répondre à toutes vos questions :

Élodie Muñoz | animatrice LEADER
03 22 84 78 81 • e.muoz@coeurdeshautsdefrance.fr

Emilie Si Handi | gestionnaire/communication LEADER
03 22 84 44 25 • e.sihandi@coeurdeshautsdefrance.fr

Documentations & informations :
www.coeurdeshautsdefrance.fr

Logo: **FEER Coeur des Hauts-de-France**

13. Questions diverses

Le prochain comité de programmation se tiendra le jeudi 11 juillet à 18h.

Philippe CHEVAL

Président du Groupe d'Action Locale